

DIRIGEANT ASSOCIATIF : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectif :

Avoir conscience des responsabilités qui incombent aux dirigeants bénévoles

Contenu :

Responsabilité civile et pénale

Les situations où la responsabilité des bénévoles est engagée

Comment protéger son association, ses dirigeants et ses bénévoles

DATE(S) DE LA FORMATION

18 janvier 2022
18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE

 0322925059

 contact@maam.fr

 <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison des associations d'Amiens métropole

 Voir la présentation de cette structure